



Siège associatif et Direction générale

# Rapport moral du Président

...

## Exercice 2006

...

---

## Rapport moral du Président

Comme l'an passé, le présent rapport moral s'étend au-delà du 31 décembre 2006 en raison d'événements importants intervenus après cette date.

Cinq faits majeurs me semblent avoir marqué notre association depuis notre dernière assemblée générale :

### 1. Le quitus donné par l'IGAS sur l'amélioration de notre gestion

Je rappelle que la mission de l'IGAS, diligentée par les pouvoirs publics et fortement souhaitée par notre conseil d'administration, tout en relevant la parfaite transparence de notre fonctionnement, avait préconisé un certain nombre de mesures pour améliorer le fonctionnement de notre vie associative et la gestion du siège et de nos établissements. Sur tous les points en cause (composition du conseil d'administration, positionnement du siège, regroupement de nos moyens, sécurisation de certains sites...), la commission des suites de l'IGAS, présidée par le chef de corps, a donné acte à notre association des progrès accomplis et des actions à plus long terme engagées.

La mission a par ailleurs relevé la détermination des pouvoirs publics et de notre association à parvenir à conclure un contrat d'objectifs et de moyens pour les cinq années à venir.

### 2. La négociation du contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM)

Notre conseil d'administration avait donné son accord de principe pour la négociation d'un tel contrat dans le cadre des dispositions nouvelles du décret du 7 avril 2006, autorisant un financement globalisé pluriannuel des établissements et services.

La tâche n'a pas été facile. Certes notre association présente la particularité d'être quasiment financée intégralement par l'assurance maladie, ce qui facilite la mise en place d'un tel contrat. Mais en revanche, il est apparu rapidement que la négociation d'un contrat global pour une association présente dans dix départements et trois régions n'entrait pas facilement dans l'épure tracée par le décret pré-cité. Il a fallu toute l'énergie des acteurs côté association (administrateurs, direction générale dans son ensemble, direction de chaque établissement) et côté pouvoirs publics (DGAS, DRASS Ile-de-France, CRAMIF, CRAM Picardie, CRAM Centre, DASS des dix départements) pour pouvoir finaliser la rédaction d'un tel contrat. Pas moins de onze rédactions successives ont été nécessaires pour aboutir à un texte qui puisse recueillir l'adhésion de tous, à la mi année 2007.

La partie financière n'a évidemment pas été la plus simple à finaliser, certaines postures pouvant faire craindre de réactiver des tensions rappelant celles vécues à l'occasion de la fixation des prix de journées, ce que devait précisément éviter le CPOM. Au final, après quelques crispations, à dire vrai inévitables, la raison l'a emporté dès lors qu'il a été raisonné en termes de dépenses réalisées et facturées à l'assurance maladie pour les années passées plutôt qu'en terme de budgets autorisés ne reflétant que partiellement la réalité de nos engagements.

Au-delà de la responsabilisation de notre association pour les cinq années à venir sur laquelle je reviendrai, cette négociation a eu par ailleurs l'immense mérite d'engager un dialogue franc et constructif avec nos différents interlocuteurs publics nationaux, régionaux et départementaux.

---

### **3. La journée associative**

Cette journée, deuxième du genre, revêtait un relief particulier puisqu'elle marquait le quarantième anniversaire de notre association.

Elle restera marquée par le film contenant les témoignages émouvants des fondateurs du CESAP, illustrant parfaitement le chemin parcouru depuis les premières actions des défricheurs inventant un accueil médico-social au profit des enfants polyhandicapés.

Elle aura également permis de mettre en valeur le travail de nos équipes, à tous les échelons de responsabilité. Chacun a pu vérifier, que ce soit par le film, mais aussi et surtout par les témoignages actuels des équipes qui se sont fortement mobilisées, que l'accompagnement des personnes polyhandicapées au sein de notre association, à tous les âges de la vie et quel que soit le handicap, se fonde sur les potentialités de cette personne et non sur la compassion à l'égard d'un être diminué et sans capacité.

Le délégué interministériel aux personnes handicapées, Patrick GOHET, s'il a salué la place prépondérante de notre association et la qualité de ses interventions, a fait un discours roboratif qui doit nous conduire à rester vigilant quant à la pérennité des dispositifs financiers de notre secteur, rien ne pouvant être considéré comme acquis. Dans le fil de ce discours, notre association a contribué à la réactivation des travaux d'un groupe de travail devant permettre l'édiction d'un décret fixant la composition des équipes pluridisciplinaires pour l'accompagnement des adultes polyhandicapés.

### **4. La négociation d'un nouvel accord d'entreprise**

Le CESAP est connu comme l'un des organismes de référence pour l'accompagnement des personnes polyhandicapées. C'est le travail au quotidien de nos équipes qui assure le maintien de cette réputation et qui en constitue le meilleur vecteur vis-à-vis de nos partenaires publics et des familles. Je tiens ici, à nouveau, à saluer le travail au jour le jour qui est réalisé et à souligner que la remise à plat de notre accord d'entreprise de 1999 sur le temps de travail, certes exigé par les pouvoirs publics à la suite de la mission IGAS ne constitue nullement une méconnaissance de ces efforts mais, bien au contraire une reconnaissance du travail difficile accompli auprès des personnes polyhandicapées.

En effet, tant l'employeur que les trois organisations syndicales ont su faire évoluer les contenus de l'accord de 1999 en ramenant, dans sa généralité, le CESAP à des références de droit commun tout en préservant un temps de travail fixé à 32 heures pour les professionnels qui sont quotidiennement et en permanence dans une fonction d'accompagnement direct des personnes polyhandicapées.

### **5. Le développement des relations extérieures**

La présence du CESAP dans de nombreux organismes (je renvoie sur ce point au rapport d'activité) assure tout à la fois la représentativité de l'association et une information aux meilleures sources. Trois actions se sont particulièrement développées cette année permettant de mieux faire connaître notre association : le nouveau site internet qui nécessite encore d'être mieux nourri, la mise en place du conseil des études, recherches et évaluation qui a commencé ses travaux et le développement de notre service de formation-documentation désormais financièrement équilibré.

---

**Pour conclure**, il est clair que la signature du contrat pluriannuel d'objectif et de moyens va constituer une véritable révolution dans notre mode de fonctionnement. Ce contrat va conduire les administrateurs à plus de responsabilité et à effectuer des arbitrages financiers qui devront s'appuyer sur des analyses les plus objectives possibles. Ces arbitrages devront s'opérer dans la transparence vis-à-vis des directions locales dont les représentants seront invités aux commissions finances qui débattront des budgets annuels. Il va conduire également les directions d'établissements et la direction générale à œuvrer dans deux directions complémentaires. Celle de la mise en commun d'un certain nombre de moyens notamment de logistique générale et celle d'une réflexion partagée entre les établissements du CESAP sur les conditions même de la « bienveillance » des enfants et adultes polyhandicapés, objectif sans cesse à poursuivre.

Nous devons nous engager résolument dans ce nouveau mode de fonctionnement car, si je mesure les difficultés de l'exercice, il m'apparaît en revanche garantir une pérennité de nos ressources à moyen terme et la qualité de nos interventions dans un environnement juridico-économique incertain.

André Schilte  
Président

...